

Réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac, tenue le 9 juillet 2019 à la salle du Conseil de l'édifice municipal, à l'heure ordinaire des réunions, soit 19 h 30.

Sont présents : Messieurs les conseillers : Wilfrid Bérubé, Yves Fontaine, Yvan Lepage et mesdames les conseillères Céline Dubé Ouellet, Denise Lord formant quorum et siégeant sous la présidence de Céline Dubé Ouellet.
Étaient absents; M, Jean-Jacques Bonenfant et M. Mario Guimont

La secrétaire-trésorière assiste également à la réunion.

1. MOT DE BIENVENUE

En l'absence du maire et du pro maire, Mme Dominique Létourneau, directrice générale, procède à l'ouverture de la réunion par un mot de bienvenue.

1A) NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION 2019-07-99

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Jacques Bonenfant, maire, est absent la séance régulière du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Guimont, pro maire est également absent

ATTENDU QUE l'article 158 du code municipal stipule qu'un membre du conseil peut être nommé président s'assemblée et que la séance régulière peut avoir lieu si les membres du conseil forment un quorum.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Wilfrid Bérubé, appuyé de Denise Lord et résolu;

QUE Mme Céline Dubé Ouellet soit nommée présidente d'assemblée pour la séance régulière du conseil municipal tenu le 9 juillet 2019.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2019-07-100

La présidente d'assemblée fait lecture d'un projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Wilfrid Bérubé, appuyé de Yves Fontaine et unanimement résolu par le conseil municipal de Saint-Juste-du-Lac;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, en laissant le sujet « affaires nouvelles » ouvert.

Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2019 RÉSOLUTION 2019-07-101

Les membres ont reçu copie de ce procès-verbal dans les jours précédant la réunion.

Il est proposé par Wilfrid Bérubé, appuyé de Yves Fontaine et unanimement résolu par le conseil municipal de Saint-Juste-du-Lac d'adopter le procès-verbal du 4 juin 2019 tel que présenté.

Adopté

4. ADOPTION DES COMPTES DE JUIN 2019 RÉSOLUTION 2019-07-102

Les listes des dépenses sont présentées aux membres du Conseil sur support informatique. Après en avoir pris connaissance et suivant information ou précisions si nécessaire,

Il est proposé par Wilfrid Bérubé, appuyé de Yvan Lepage et résolu unanimement par les membres du conseil de ma municipalité de Saint-Juste-du-Lac;

QUE les comptes à payer au montant de 72 236.98\$, des comptes payés en juin pour 14 889.15\$, ainsi que les salaires des employées et des élus payés au montant de 23 684.74\$, tels que décrits dans des listes déposées à cet effet, soient et sont adoptés.

Adopté

● Je certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des présentes dépenses.
Dominique Létourneau, secrétaire-trésorière

La conciliation bancaire en date du 30 juin est déposée.

5. CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est lue et/ou déposée au Conseil par monsieur le maire suppléant et/ou la secrétaire :

CORRESPONDANCE MUNICIPALE;

- RIDT, interpellation concernant la problématique du non-affichage des numéros civiques en bordure de rue.
- **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU FORÊT-BOIS-MATÉRIAUX POUR L'ANNÉE 2019 RÉSOLUTION 2019-07-103**

Il est proposé par Denise Lord, appuyé de Wilfrid Bérubé et unanimement résolu par le conseil municipal ;

DE renouveler l'adhésion de la municipalité à Réseau Forêt-bois-Matériaux et de déboursier 100\$ de cotisation annuelle.

Adopté

- **FONDATION POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**, lettre de remerciement pour le soutien financier
- **ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME**, confirmation que le projet de haltes touristique aura lieu.
- **CARFOUR JEUNESSE-EMPLOIS**, invitation à la rencontre annuelle des partenaires financiers qui aura lieu le 10 septembre 2019 à la Salle du Conseil des maires de la MRC.
- **CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT**, recommandation aux municipalités sur la lutte contre l'herbe à poux
- **MMQ**, modification au calcul de la ristourne, bonifié passant de 1 410\$ à 1 558\$
- **FABRIQUE DE LOTS-RENVERSÉS/DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE GALA FOLKLORIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2019 RÉSOLUTION 2019-07-104**

Il est proposé par Wilfrid Bérubé, appuyé de Yvan Lepage, et résolu ;

QUE la municipalité octroie la somme de 100\$ sous forme de commandite pour le gala folklorique au profit de la fabrique de Lots-Renversés.

Adopté

6. DOSSIERS DU MAIRE

En l'absence du maire, ce point est remis à une autre séance.

7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE/JEAN-MARC LÉVESQUE ET NINA DUMONT RÉSOLUTION 2019-07-105

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée à la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac par M. Jean-Marc Levesque et Mme Nina Dumont afin de rendre conforme à la vente leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE les marges avant de cette propriété sont de 8.93m et 9.18m et qu'elle devrait être de 10m selon le règlement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion le 17 juin 2019 et qu'ils ont conclu une recommandation favorable et que les procédures requises ont été respectées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Wilfrid Bérubé, appuyé de Denise Lord, et unanimement résolu par les membres du conseil municipal de Saint-Juste-du-Lac;

QUE la municipalité de Saint-Juste-du-Lac, sur recommandation du CCU, accepte demande de dérogation mineure, qui a pour but de rendre conforme à la vente leur propriété, présentée par M. Jean-Marc Lévesque et Mme Nina Dumont.

Adopté

8. AUTORISATION DE DÉPENSE/TÉLÉPHONIE IP RÉSOLUTION 2019-07-106

CONSIDÉRANT le projet en cour d'intégration la téléphonie IP au bureau municipal qui desservira la municipalité, les pompiers, les loisirs, les bibliothèques, le bureau de poste et le camping;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires du projet prouvent que les investissements requis pour l'implantation du projet seront rapidement rentabilisés;

PAR CONSÉQUANT, il est proposé par Denise Lord, appuyé de Wilfrid Bérubé et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal autorise la dépense relative à l'intégration de la téléphonie IP.

Adopté

9. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES/OCTROIE DU CONTRAT POUR LE TAMISAGE/CONCASSAGE RÉSOLUTION 2019-07-107

CONSIDÉRANT le contrat de tamisage/concassage est échu

CONSIDÉRANT notre politique de gestion contractuel nous permettant d'inviter des entrepreneurs à soumissionner pour le renouvellement du contrat;

CONSIDÈRENT QUE les entrepreneurs suivants ont été invités à soumissionner;

- Les Entreprises Rémi Bégin
- Excavation Martin Ouellet
- Gille Castonguay 9100-2683 QC Inc.
- Excavation Emilien Ouellet
- Excavation Bergeron

CONSIDÉRANT QUE deux entrepreneurs ont soumissionné respectent les instructions et les délais, deux ne respectaient pas les délais et un c'est abstenu de déposer une soumission;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Wilfrid Bérubé, appuyé de Denise Lord et résolu par le conseil municipal de Saint-Juste-du-Lac;

QUE le contrat de tamisage concassage pour les années 2019-2020-2021 est octroyé à Excavation Martin Ouellet, le plus bas soumissionnaire respectant les critères de conformité, au cout de 3\$/tonne 0 3/8 et 2.5\$/tonne 0 ¾.

Adopté

10. AFFAIRES NOUVELLES

- A)
- B)
- C)

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tenue selon le règlement en vigueur.

12. CLÔTURE DE LA RÉUNION
RÉSOLUTION 2019-07-107

À, 20h10 il est proposé par Wilfrid Bérubé de clore la réunion.

Adoptée à l'unanimité

Présidente d'assemblée

Secrétaire-Trésorière